

La Brève

- 1. L'UPA soutient le projet de réforme des Chambres de métiers et de l'artisanat - Ils ont dit...**
- 2. Politique industrielle - Catastrophe naturelle - Ils ont dit... - Focus**
- 3. EIRL - Confédérations - Désignations - Chiffres clés - Focus**
- 4. Les Brèves - L'agenda**

Lettre d'information bimensuelle N°234 - 15 mars 2010

Ils ont dit...

Extraits de l'exposé des motifs du projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services :

«Le chapitre II permet aux chambres de métiers et de l'artisanat de choisir entre deux modalités d'organisation, en cohérence avec la délibération de l'assemblée générale de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat du 1^{er} décembre 2008 :

- si plus de la moitié d'entre elles le décident, elles se regroupent en une nouvelle chambre de métiers et de l'artisanat de région, qui est alors établissement public de la région concernée, les chambres ayant délibéré en ce sens se transformant en sections. Celles qui n'ont pas fait ce choix deviennent chambres de métiers et de l'artisanat départementales rattachées à la chambre régionale de métiers et de l'artisanat ;

- s'il n'y a pas plus de la moitié des chambres pour choisir ce regroupement, celles-ci deviennent chambres de métiers et de l'artisanat départementales rattachées à la chambre régionale de métiers et de l'artisanat. »

L'UPA soutient le projet de réforme des Chambres de métiers et de l'artisanat

L'engagement du processus remonte à cinq ans. Dès 2005, le « Guide du candidat aux élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat » élaboré par l'UPA préconisait une rationalisation du fonctionnement des Chambres de métiers et de l'artisanat -CMA- au service des artisans. Côté gouvernemental, c'est en juin 2007 dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques -RGPP- qui concerne à la fois les administrations et les établissements publics que sont les organismes consulaires que le projet a pris forme. Dès lors l'UPA, en collaboration avec les CMA, a mené pendant plusieurs mois une importante réflexion visant à définir des axes de réforme. Les présidents de Chambres ont ainsi approuvé en décembre 2008, à une majorité de 94% des suffrages, le projet de modernisation et de rationalisation du réseau destiné à offrir un meilleur service aux artisans. Sur cette base, le Gouvernement a élaboré en juillet 2009 un projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat qui reprend fidèlement le dispositif adopté par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat -APCM-. Ce projet de texte législatif a été adopté dans son ensemble lors de l'Assemblée

générale extraordinaire du 22 février 2010, et sera examiné en séance publique à l'Assemblée nationale du 6 au 8 avril prochain. Il prévoit le renforcement des compétences des chambres régionales tout en maintenant l'échelon départemental composé de représentants élus. Le niveau départemental, ainsi dégagé de certaines de ses fonctions administratives pourra se concentrer sur l'analyse des besoins des territoires et sur le développement d'une offre de services de proximité. L'UPA a considéré que les dispositions du projet de loi étaient conformes aux orientations qu'elle avait déjà avancées en 2005 et qui invitaient à mutualiser au niveau des Chambres régionales les missions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle des artisans et au développement économique. L'UPA a estimé que cette première étape de régionalisation du réseau allait dans le bon sens puisque qu'elle est de nature à engager une plus grande rationalisation des dépenses ainsi que la maîtrise de l'évolution des effectifs salariés des CMA. L'UPA s'est félicitée enfin que sa demande visant à supprimer les cas où un département accueille deux CMA différentes, ait été prise en compte dans le projet de texte.

Ils ont dit...

Extraits du discours de Nicolas Sarkozy concluant les Etats Généraux de l'Industrie à Marignane le 4 mars 2010 :

« Nous ne pouvons pas rester plus longtemps sourds à ces vérités. Le mode de financement de notre protection sociale est un sujet majeur il faut que nous approfondissions la réflexion sur la question.

Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation mais on ne peut plus continuer à fonder tout notre système exclusivement sur la taxation du travail avec les risques de délocalisation que cela pose.

...Je souhaite que le Gouvernement mette en place [...] un médiateur de la sous-traitance sur le modèle du médiateur du crédit. Les sous-traitants doivent être respectés considérés, on ne peut pas détruire le tissu des PME françaises, il faut qu'on les aide.

Ce médiateur de la sous-traitance travaillera bien sûr en réseau avec les médiateurs internes des grands groupes et la médiation du crédit. Je demande à Christian Estrosi et à Christine Lagarde de faire des propositions d'ici à la fin du mois de mars.

Focus

Le Secrétaire d'Etat Hervé Novelli a annoncé la mobilisation des fonds du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce -FISAC-. Selon le Ministère, les entreprises commerciales, artisanales ou de services sinistrées, qui sont régulièrement assurées et qui ont un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros HT pourront bénéficier des nouvelles dispositions du FISAC visant à « faciliter le retour à une activité normale à la suite de circonstances exceptionnelles susceptibles de provoquer une atteinte grave au tissu commercial de proximité ». Ainsi, les entreprises pourront bénéficier d'aides d'un montant pouvant aller jusqu'à 8000 € pour les dépenses d'investissement liées à la restauration des locaux et de l'outil de travail et de 2000 € par entreprise pour l'indemnisation des pertes d'exploitation.

Les petites entreprises, forces vives de l'industrie

L'industrie est majoritairement composée de petites entreprises relevant de l'artisanat. C'est pourquoi l'UPA a tenu à réagir aux orientations annoncées par le président de la République en clôture des Etats généraux de l'industrie le 4 mars à Marignane. Elle a d'abord salué la méthode consistant à s'appuyer sur les travaux des Etats Généraux pour dessiner les contours d'une nouvelle politique industrielle. L'UPA qui a participé à cette concertation (voir Brève n°233) a en outre accueilli avec intérêt les mesures annoncées, en particulier la volonté de rééquilibrer la relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Pourtant, l'ensemble des orientations ne prend pas suffisamment en compte le fait que 75% des entreprises industrielles sont de petites entreprises employant moins de vingt salariés et relevant de l'artisanat. Ainsi, l'UPA a rappelé que ces petites entreprises ont globalement mieux résisté à la crise que les grandes firmes industrielles* et qu'il conviendrait de prendre appui sur cette économie de proximité pour engager une relocalisation compétitive de l'industrie française.

Pour cela, l'UPA a sollicité la mise en œuvre de deux priorités :

- la création d'un fonds de soutien à la reprise des petites entreprises afin de faciliter le remplacement des chefs d'entreprise qui arrivent massivement à l'âge de la retraite ;
- la possibilité pour les petites entreprises industrielles d'accéder aux dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation, grâce à l'instauration de critères simplifiés d'éligibilité.

Pour finir, l'UPA a invité le gouvernement et les parlementaires, conformément au souhait réaffirmé le 4 mars par le président de la République, à engager enfin le chantier de la réforme du financement de notre protection sociale. En effet, faire peser sur le travail la totalité du coût de la sécurité sociale n'est plus possible, sauf à encourager la délocalisation massive des emplois et à condamner à terme l'industrie, l'artisanat et le commerce de proximité.

* En 2009 les entreprises artisanales de la fabrication industrielle ont enregistré un recul d'activité de 9% contre 17% pour l'ensemble des entreprises industrielles.

CATASTROPHE NATURELLE**L'UPA se mobilise pour les sinistrés de la tempête Xynthia**

La tempête Xynthia qui s'est abattue avec une rare violence le 28 février sur la France et plus particulièrement sur les côtes vendéennes et charentaises a profondément meurtri de nombreuses familles. L'ensemble des membres du Conseil National de l'UPA s'est associé pleinement à leur douleur et a tenu à les assurer de son plus sincère soutien dans cette période particulièrement pénible. L'UPA a également adressé un message de soutien et de solidarité à toutes les entreprises affectées par la tempête. A cet égard, les organisations professionnelles membres de l'UPA qui disposent d'un fonds de solidarité, ont immédiatement engagé les procédures qui permettront d'apporter une aide financière de première nécessité. Par ailleurs, face à cette situation exceptionnelle, l'UPA a alerté l'ensemble des

organismes sociaux afin qu'ils prennent en compte les difficultés des artisans et commerçants de proximité et qu'ils proposent des échéanciers pour la déclaration et le paiement de leurs obligations, voire des abattements pour les cas les plus graves. L'UPA a demandé d'une part, la mise en place de prêts à taux zéro pour les travaux engendrés par la tempête et pour couvrir les besoins de trésorerie des entreprises touchées, d'autre part la prise en compte des pertes d'exploitation importantes subies par les nombreuses entreprises contraintes de cesser leur activité. De son côté, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat s'est mobilisé pour recenser les artisans dont l'entreprise a été sinistrée. Selon l'APCM, tous ces artisans pourront recevoir une aide financière de leur CMA.

Une victoire historique

C'est une grande victoire pour l'UPA, pour l'artisanat et le commerce de proximité, et pour les 1,5 millions d'entrepreneurs individuels français. En adoptant le projet de loi instaurant la création de l'Entreprise individuelle à responsabilité limitée -EIRL-, les députés ont répondu à une très ancienne revendication de l'UPA : la possibilité pour l'ensemble des entrepreneurs individuels de protéger leur patrimoine personnel. Les chefs d'entreprise qui ont choisi de s'installer en nom propre pourront désormais protéger leurs biens personnels et ainsi limiter les conséquences d'une éventuelle faillite à leurs seuls biens professionnels. Ce nouveau statut a ainsi une double vertu : sociale puisqu'il permettra d'éviter des drames personnels

et familiaux, et économique puisqu'il confortera l'envie d'entreprendre des Français. En outre, l'UPA s'est félicitée que la nouvelle loi laisse la possibilité aux entrepreneurs individuels de choisir le régime fiscal qui leur semblera le plus adapté, en optant soit pour l'impôt sur le revenu, soit pour l'impôt sur les sociétés. Autre motif de satisfaction, la mise en place annoncée par le gouvernement d'un mécanisme de garantie renforçant l'efficacité de l'EIRL. La banque publique Oseo proposera ainsi des garanties aux banques à hauteur de 70% des crédits, en les conditionnant à l'absence de toute caution bancaire sur le patrimoine personnel. Le texte doit être à nouveau examiné en première lecture au Sénat début avril.

CONFEDERATIONS

Patrick Liébus prend les rênes de l'artisanat du bâtiment

Patrick Liébus a été élu le 18 février par ses pairs président de la CAPEB, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment - organisation membre de l'UPA - dont il était le 1^{er} vice-président depuis 2001. Il succède à Jean Lardin qui est à la tête de l'UPA depuis le 21 janvier dernier. Le Conseil d'administration a ensuite procédé à l'élection du nouveau Bureau confédéral (voir colonne ci-contre). Élu au premier tour d'un scrutin à bulletin secret par le Conseil d'administration, ce maître artisan couvreur à la tête d'une entreprise employant 7 salariés dans l'Ain devient donc à 55 ans le nouveau chef de file de l'artisanat du bâtiment. Adhérent à la CAPEB depuis 1981, sa vision de l'artisanat du bâtiment est résolument tournée vers l'avenir : évolution des métiers, accompagnement des entreprises dans un monde en pleine mutation et positionnement sur de nouveaux marchés. Deux chantiers lui tiennent particulièrement à cœur. D'une part la formation, étape essentielle pour préparer les professionnels à relever les défis de demain comme la rénovation thermique des bâtiments ou l'accessibilité au han-



dicap. D'autre part la valorisation des conjoints d'artisan, dont le rôle est essentiel au bon fonctionnement des entreprises. À l'aune d'une année qui s'annonce difficile au plan économique pour les petites entreprises, le nouveau président de la CAPEB se montre rassurant : « *L'artisanat du bâtiment a toujours connu des hauts et des bas, mais il a toujours démontré ses capacités d'adaptation et de réaction dans les périodes difficiles. J'invite les artisans à ne pas baisser les bras et je les encourage à se tourner vers leur organisation professionnelle qui est là pour les accompagner et les aider à se positionner sur les nouveaux marchés qui s'ouvrent.* »

Désignations

UPA ISERE
Christian Ferrari, CAPEB succède à la présidence à Martine Berenguel, CNAMS.

UPA ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Jean-Pierre Brenier, CNAMS succède à la présidence à Etienne Berenguel, CGAD.

Chiffres clés

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment -CAPEB- est le syndicat patronal représentant l'artisanat du bâtiment (www.capeb.fr) :

- 362 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment

- 1 014 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment

- 81 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment

- 79 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2009, soit 62 % du CA du bâtiment,

- 1,63 milliard d'euros d'investissements en 2009, soit 61 % des investissements du bâtiment

Focus

Composition du nouveau Bureau confédéral de la CAPEB

Patrick LIÉBUS
Président

Jean-Marie CARTON
Premier Vice-Président

André COTTENCEAU
Vice-Président

Albert QUENET
Vice-Président

Daniel PARENT
Secrétaire

Jean-Jacques CHATELAIN
Secrétaire adjoint

Dominique MÉTAYER
Trésorier

Sabine BASILI
Trésorière adjointe

Les heures supplémentaires en baisse de 7% en 2009

Les heures supplémentaires déclarées par les entreprises ont baissé de 7% en moyenne en 2009 par rapport à 2008, avec 676 millions d'heures, selon des données publiées lundi par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale -Acoss-. En 2009, deuxième année pleine du dispositif issu de la loi Travail, emploi, pouvoir d'achat, le volume d'heures supplémentaires s'avère inférieur aux prévisions du gouvernement, qui tablait sur environ 750 millions d'heures supplémentaires. Les heures supplémentaires sont exonérées de cotisations sociales totalement pour les salariés et partiellement pour les entreprises et ne sont pas imposables sur le revenu. Si le recul des heures supplémentaires n'a été que de 0,6% dans les très petites entreprises qui continuent à faire des heures supplémentaires de façon structurelle, la baisse a atteint 9% dans les entreprises de plus de 10 salariés.

RSI : le gouvernement promet des améliorations

Le ministre du Budget, Eric Woerth, et le secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Artisanat, Hervé Novelli, ont annoncé le 24 février la résolution « *avant la fin de l'année 2010* » des difficultés liées à la mise en oeuvre par le Régime social des indépendants -RSI- de l'Interlocuteur social unique -ISU-, qui a généré des problèmes pour environ 100.000 cotisants, soit 6 % des assurés. Cette situation étant à leurs yeux « *inacceptable* », ils se sont engagés à une amélioration du processus d'affiliation et de radiation des cotisants, à une résolution des dossiers comportant actuellement des anomalies et à une amélioration de la collecte des déclarations de revenus 2009. L'UPA est particulièrement attentive à ces actions car l'Etat porte une lourde responsabilité dans les dysfonctionnements de l'ISU.

L'artisanat repart en campagne

Du 28 février au 19 avril, l'Artisanat reprend la parole pendant sept semaines sur les chaînes de télévision, dans la presse TV magazine et sur internet. La campagne « *Pour vous, l'Artisanat invente chaque jour* », lancée en septembre 2009 (voir Brève n°225), accompagnera ainsi la Semaine nationale de l'Artisanat qui se déroule du 12 au 19 mars. Cette mobilisation médiatique de l'Artisanat, Première entreprise de France sera l'occasion de faire découvrir la nouvelle version du site internet artisanat.info.

Pôle emploi lance le 39.95 à destination des TPE et artisans

Répondant enfin à la demande de l'UPA de développer un service aux entreprises, Pôle emploi vient de mettre en place un numéro d'appel unique, le 39.95, pour les employeurs qui ne sont pas en relation systématique avec l'organisme notamment ceux des TPE et des entreprises artisanales. Pôle emploi assure que tout recruteur bénéficiera de conseils et d'information adaptés à ses besoins lors de son entretien avec un conseiller : modes de recrutement, niveaux de salaires, aides à l'emploi, formations... Le 39.95 bénéficiera d'une campagne de communication mi-avril et sera évalué courant juin.

Hôtellerie - restauration : regroupement de trois organisations patronales

Trois organisations patronales de l'hôtellerie et de la restauration, le Synhorcat, la CPIH (organisations membres de la CGAD) et la Fagiht, ont annoncé le 1^{er} mars à la presse leur rassemblement au sein d'une nouvelle Fédération pour mieux défendre les intérêts des établissements indépendants. Les trois syndicats, qui revendiquent plus de 30.000 établissements, 200.000 salariés et 25% du chiffre d'affaires du secteur, ont décidé de se réunir au sein de la « *Fédération des hôtels, cafés, et restaurants indépendants* », tout en conservant leur propre identité. L'objectif de ces organisations est de défendre les « *entreprises patrimoniales détenues par des personnes physiques qui s'inscrivent dans la transmission d'un patrimoine et d'un savoir-faire* ».

2 MARS

Rencontre du président de l'UPA avec Jean-François Roubaud, président de la CGPME.

3 MARS

Rencontre du président de l'UPA avec Francine Blanche, secrétaire nationale de la CGT, sur la question des travailleurs sans papiers.

4 MARS

Rencontre du président de l'UPA avec Eric Aubry, Conseiller social du Premier ministre.

10 MARS

Participation du président de l'UPA au Salon mondial de la boulangerie, pâtisserie, glacerie, chocolaterie et confiserie.

Participation du représentant de l'UPA, Daniel Parent, à la réunion de délibération sociale sur la modernisation du dialogue social.

11 MARS

Audition du président de l'UPA par le Sénateur Michel Houel sur le projet de loi relatif à l'EIRL.

Rencontre du président de l'UPA avec Raymond Soubie, Conseiller social du président de la République.

12 MARS

Lancement de la Semaine Nationale de l'Artisanat.

Participation de Patrick Liebus, 3^{ème} Vice-président de l'UPA, à la négociation paritaire sur les conséquences sociales de la crise sur l'emploi.

18 MARS

Réunion du Conseil National de l'UPA.

23 MARS

Rencontre du président de l'UPA avec Henri Guaino, conseiller spécial du président de la République.

